

## Superviseurs habilités (par ordre chronologique d'ancienneté)

**Christophe HAGENBACH** Prêtre [christophe.hagenbach@diocese-alsace.fr](mailto:christophe.hagenbach@diocese-alsace.fr)  
(Bas-Rhin et Haut-Rhin)

**Pascale HALLER-JAHN** Pasteur [hallerjahn@kabelbw.de](mailto:hallerjahn@kabelbw.de)  
(Bas-Rhin)

**Martin WEHRUNG** Pasteur [martin.wehrung@free.fr](mailto:martin.wehrung@free.fr)  
(Bas-Rhin et Haut-Rhin)

**Sonia ARNOUX** Pasteur e.r. [sarnoux43@orange.fr](mailto:sarnoux43@orange.fr)  
(Haute-Loire)

**Hubert FREYERMUTH** Pasteur [freyermuth.hubert@orange.fr](mailto:freyermuth.hubert@orange.fr)  
(Haut-Rhin)



## Superviseurs en formation (par ordre alphabétique)

**Catherine BAUER** Animatrice en Pastorale Scolaire [pastocath@gmail.com](mailto:pastocath@gmail.com)  
(Lozère)

**Anne DUSSAP** Coopératrice en pastorale [anne.dussap@outlook.fr](mailto:anne.dussap@outlook.fr)  
(Bas-Rhin)

**Isabelle HETZEL-PAULUS** Pasteur [isabelle.hetzelpaulus@gmail.com](mailto:isabelle.hetzelpaulus@gmail.com)  
(Haut-Rhin)

**AFfsp**

**Association Française de formation et de supervision pastorales**

**Siège :** 10, rue du Hohlandsberg F 68040 Ingersheim

**Président :** M. Wehrung, **Secrétaire :** P. Haller-Jahn, **Trésorier :** H. Freyermuth.

**Site :** [www.supervision-pastorale-fpec.com](http://www.supervision-pastorale-fpec.com)

Association sans but lucratif, relevant du droit local des départements du Rhin et de la Moselle, inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg (67), Vol. XCIII Folio N° 78 - Ass. Française de Formation et de Supervision Pastorales

Crédit Mutuel Rixheim – 7 Avenue du Général de Gaulle 68170 Rixheim

RIB : 10278 03036 00020576601 45

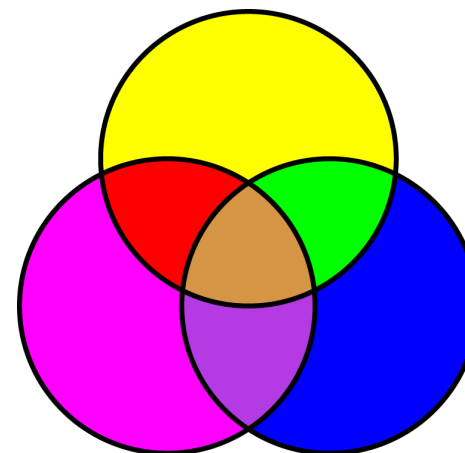
IBAN : FR76 1027 8030 3600 0205 7660 145

BIC : CMCIFR2A

**AFfsp SISESG Avril2022**

ASSOCIATION FRANCAISE  
DE FORMATION ET DE SUPERVISION  
PASTORALES

**AFfsp**



## **Formation Pastorale à l'Écoute et à la Communication**

### **Supervision individuelle, d'équipes et de groupes**

Pour tout professionnel de l'écoute  
(en milieu paroissial, hospitalier,  
médico-social, carcéral ou autre)

Pour toute personne désireuse  
d'approfondir sa pratique de l'écoute  
et de l'accompagnement

[www.supervision-pastorale-fpec.com](http://www.supervision-pastorale-fpec.com)

## La supervision pastorale

offre un accompagnement et une formation destinés à toute personne (diacres, laïcs, pasteurs, prêtres, soignants, bénévoles et autres) désireuse de se perfectionner dans la pratique de la relation à autrui.

La supervision pastorale considère la personne dans sa globalité, dans ses dimensions professionnelle, personnelle, relationnelle et spirituelle.

La supervision est pastorale en ce sens qu'elle intègre la dimension spirituelle propre à chacune et à chacun, et qu'elle permet de travailler la spécificité de la relation pastorale.

Devant l'exigence du travail relationnel d'écoute et de parole, toute personne a besoin, pour cet exercice, d'un vis-à-vis qui l'écoute, lui parle en lui permettant ainsi de prendre du recul sur sa pratique, et de conscientiser son mode de communication.

La supervision pastorale a pour objectifs de :

- discerner les ressources et les freins à l'œuvre dans la relation
- prendre conscience des différentes dynamiques personnelles, de groupe et devenir sensible aux interférences
- travailler à son positionnement professionnel et institutionnel
- clarifier son identité professionnelle et pastorale

## Modalités



- La supervision individuelle : elle permet un travail individuel en tête-à-tête avec un superviseur de son choix.
- La supervision de groupe : elle permet à des personnes qui le décident de travailler ensemble avec un superviseur de leur choix. Elle s'appuie sur la dynamique de groupe pour mettre chacun/e au travail.
- La supervision d'équipe : elle permet à une équipe de travailler ensemble avec un superviseur de son choix. Elle met le focus sur la collaboration des personnes formant l'équipe.

## Les superviseurs

sont formés selon la méthode du « Clinical Pastoral Training » (CPT) reconnue internationalement. En France, ils sont regroupés au sein d'une association indépendante, l'AFfsp<sup>1</sup>.

Ils sont habilités par la Commission de Formation franco-suisse de l'AFfsp et de l'ASRsp<sup>2</sup>. Ils sont reconnus par plusieurs églises catholique et protestantes.

## Cadre et conditions

**Un Contrat** élaboré en commun, pour toute proposition de formation et de supervision, en précise l'objectif, le nombre de séances, le coût et les engagements réciproques entre superviseurs et participants.

**Le Secret professionnel et pastoral** est de rigueur : superviseurs comme participants s'engagent à le respecter.

**Le Code éthique** de l'AFfsp et de l'ASRsp, remis en début de formation et de supervision, garantit le travail commun.

**La Participation financière** se négocie entre les supervisés, les superviseurs et les organismes concernés le cas échéant.

## Autres formations proposées par l'AFfsp :

- Supervisions individuelles, de groupes, d'équipes
- Sessions de base FPEC
- Sessions d'initiation d'une semaine pour pasteurs, prêtres, coopérateurs pastoraux et aumôniers
- Formations Initiales de Visiteurs Bénévoles (FIVB)
- Groupes de parole
- Interventions sur demande

<sup>1</sup> Association Française de Formation et de supervision pastorales

<sup>2</sup> Association Suisse Romande de supervision pastorale